



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

Message 103

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 0389

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2023/0640/EE

Retransmission des observations d'un Etat membre (Germany) (l'article 5, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535).  
Ces observations ne prolongent pas le délai de statu quo.

MSG: 20240389.FR

1. MSG 103 IND 2023 0640 EE FR 15-02-2024 13-02-2024 DE COMMS 5.2 15-02-2024

2. Germany

3A. Bundesministerium für Wirtschaft und Klimaschutz, Referat E B 3

3B. Bundesministerium für Wirtschaft und Klimaschutz, Referat VI C 6

Bundesnetzagentur für Elektrizität, Gas, Telekommunikation, Post und Eisenbahnen, Referat 421

4. 2023/0640/EE - V00T - Télécommunications

5. l'article 5, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535

6. L'Allemagne prend acte de la modification du règlement n° 118 du ministre de l'économie et des communications du 1er décembre 2009 relatif aux exigences techniques applicables aux équipements radio utilisés sur la base d'une autorisation de fréquence de la République d'Estonie.

Le gouvernement fédéral allemand souhaite faire le commentaire suivant au sujet du projet de règlement 2023/0640/E:

Annexe 1, tous les tableaux, ligne 13:

La norme «EN 60215» répertoriée n'est plus valable et ne devrait donc plus être répertoriée.

Annexe 1, tableaux 1.1-1.20 et 1.22, ligne 13:

La norme obsolète «EN 301 0489-11» devrait être remplacée par la norme «EN 301 489-53». Toutefois, cette norme n'est pas incluse dans la liste actuelle des normes harmonisées au titre de la directive 2014/53/UE et ne peut donc pas être utilisée comme présomption de conformité.

Annexe 3, tableau 3.2, ligne 13:

Le document «Eurocae ED-114» n'est plus valide et a été remplacé par «Eurocae ED-114B».

Annexe 3, tableau 3.4, ligne 5:

L'Allemagne recommande également d'énumérer les méthodes de modulation pour VDL Mode 2 (D8PSK) et VDL Mode 4



EUROPEAN COMMISSION  
Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

(GFSK), car le tableau contient les exigences pour la voix et VDL.

\*\*\*\*\*

Commission européenne  
Point de contact Directive (UE) 2015/1535  
email: [grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu](mailto:grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu)